

Rapport d'orientation budgétaire

Préambule

Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, est une étape importante de la vie démocratique de notre commune et de la procédure budgétaire. Il doit nous permettre de partager autour des grandes orientations budgétaires de notre collectivité, d'informer sur sa situation financière et de préparer le contexte dans lequel vont s'opérer les choix politiques et financiers de l'équipe municipale. Il précède le vote du budget qui aura lieu en avril 2021 (sauf contre-indication liée au contexte sanitaire).

✓ LES OBLIGATIONS LÉGALES DU ROB

- ✓ La loi du 6 février 1992 dite loi ATR (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner son annulation.

✓ LES OBJECTIFS DU ROB

- ✓ Il permet à l'assemblée délibérante :
 - d'appréhender le contexte macro-économique dans lequel la commune évolue
 - d'être informée sur la situation financière de la collectivité.
 - d'avoir connaissance des grandes orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
 - de pouvoir discuter de ces grandes orientations,

Rapport d'orientation budgétaire

-
- Le contexte économique et social national : perspectives macro-économiques
 - Loi de Finances 2021

Perspectives macro-économiques pour 2021

Zone Euro

Du fait de l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement prises dans de nombreux pays, l'activité économique mondiale a fortement reculé au cours du premier semestre 2020. Les prémices d'une récession inédite entrevues à partir du mois de mars ont été confirmées par les chiffres de croissance publiés pour le deuxième trimestre.

Selon le consensus des économistes, l'économie de l'UE devrait se contracter de **7,4% en moyenne en 2020 et croître de 4,1% en 2021 et 3% en 2022.**

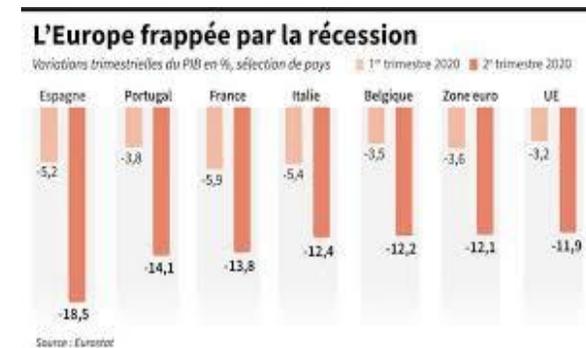
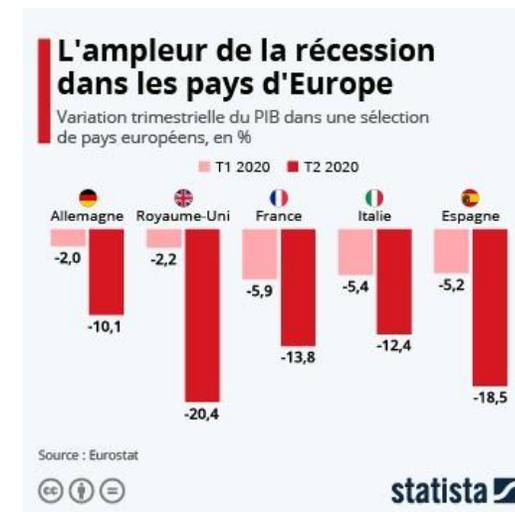
Les répercussions économiques de la pandémie varient sensiblement d'un État membre à l'autre de l'UE et il en va de même pour les perspectives de reprise. Cet état de fait tient à la propagation du virus, à la rigueur des mesures de santé publique prises pour le contenir, à la composition sectorielle des économies nationales et à la vigueur de la réaction des pouvoirs publics nationaux.

Alors que les prix du pétrole et des denrées alimentaires ont augmenté plus que prévu, l'effet de cette hausse devrait être compensé par les prévisions économiques plus défavorables et par l'effet des réductions de TVA et des autres mesures prises dans certains États membres. Selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation pour l'ensemble de l'UE devrait s'établir à 0,6 % en 2020 et à 1,3 % en 2021.

Les **aléas qui entourent ces prévisions sont extrêmement élevés** et surtout de nature baissière, les risques de prévisions sont exceptionnellement élevés :

- L'ampleur et la durée de la pandémie, ainsi que les mesures de confinement qui pourraient s'avérer nécessaires à l'avenir, demeurent pour l'essentiel inconnues ;
- Il existe des risques considérables que le marché du travail subisse des atteintes à long terme plus fortes et plus nombreuses que prévu et que les difficultés de liquidité se transforment en problèmes de solvabilité pour de nombreuses entreprises ;
- La stabilité des marchés financiers est potentiellement menacée et il existe un danger que les États membres ne coordonnent pas suffisamment leurs mesures politiques ;
- Une absence d'accord sur la future relation commerciale entre le Royaume-Uni et l'UE pourrait également entraîner une baisse de la croissance, en particulier pour le Royaume-Uni.

De manière plus générale, les politiques protectionnistes et un éloignement excessif des chaînes de production mondiales pourraient également avoir une incidence négative sur les échanges et l'économie mondiale.



Perspectives macro-économiques pour 2021

Conjoncture nationale

Après des années de croissance forte depuis 2017, l'économie française est frappée par les conséquences de l'épidémie mondiale de covid-19. La propagation de l'épidémie début 2020 et les mesures sanitaires strictes prises pour l'endiguer ont mis à l'arrêt plusieurs secteurs durant le 1er et second confinement et continuent de contraindre l'activité en France et chez nos partenaires. Cet événement sanitaire survient après une année 2019 en ralentissement, notamment à l'international.

La chute d'activité enregistrée au cours du premier semestre 2020 n'est comparable à aucune autre période d'après-guerre. Au-delà de son caractère global, touchant l'ensemble des pays de la planète, cette crise est marquée par une intensité et brutalité sans précédent. Avec **une baisse du PIB de 18,9 % au deuxième trimestre 2020**, par rapport à son niveau de fin 2019, le choc observé au cours du premier semestre est six fois plus élevé que le choc le plus sévère depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La trajectoire du PIB pour l'année 2021 dépend à la fois des dynamiques d'activité sectorielles sous la contrainte des mesures prophylactiques mais aussi des effets de rattrapage, de l'impact du Plan de relance sur l'économie et du comportement des agents économiques dans le contexte d'incertitude présent.

Trois grandes catégories de mesures ont été prises : certaines visent à **maintenir le pouvoir d'achat des ménages** malgré les arrêts d'activité ; d'autres à l'intention des entreprises visent à **préserver l'outil de production et enfin des mesures spécifiques au secteur de la santé**. Le **déploiement du dispositif d'activité partiel a été massif**. L'enveloppe initiale, évaluée à 8,5 milliards pour deux mois, devrait atteindre près de **25 milliards d'euros sur 2020**. Malgré ces mesures d'urgence, les entreprises enregistrent **plus de 50 milliards de pertes de revenu, représentant 44 % des pertes nationales**.

La reprise de l'activité est progressive et malgré le soutien apporté par le plan de relance à l'activité, l'économie française ne retrouverait pas son niveau d'activité de fin 2019 avant la fin d'année 2021, et serait donc encore en-dessous de son niveau de PIB potentiel. C'est ce qui explique que l'emploi resterait dégradé fin 2020 (**-749 000 emplois salariés et -90 000 emplois non-salariés par rapport au quatrième trimestre 2019**), principalement dans les branches marchandes. La contraction de l'activité sur l'année aurait pour conséquence une baisse de la population active via un effet de flexion (des chômeurs découragés cessent temporairement de chercher du travail). Au total, le nombre de chômeurs augmenterait de 810 000 sur l'année 2020 et le taux de chômage atteindrait 11% en fin d'année.

Perte de PIB semestrielle depuis l'après-guerre lors des différentes crises



Sources : comptes nationaux, calculs OFCE

Emploi et chômage en 2020-2021 par rapport au T4 2019

Par rapport au T4 2019 (en milliers)	2020	2021
Emploi salarié	-749	-298
Agriculture	-11	-10
Industrie	-128	-128
Construction	-2	18
Service pplt marchands	-604	-219
Service pplt non-marchands	-4	41
Emploi non-salarié	-90	-31
Population active	-30	78
Nombre de chômeurs	810	407
Taux de chômage (en %, fin d'année)	11,0	9,6

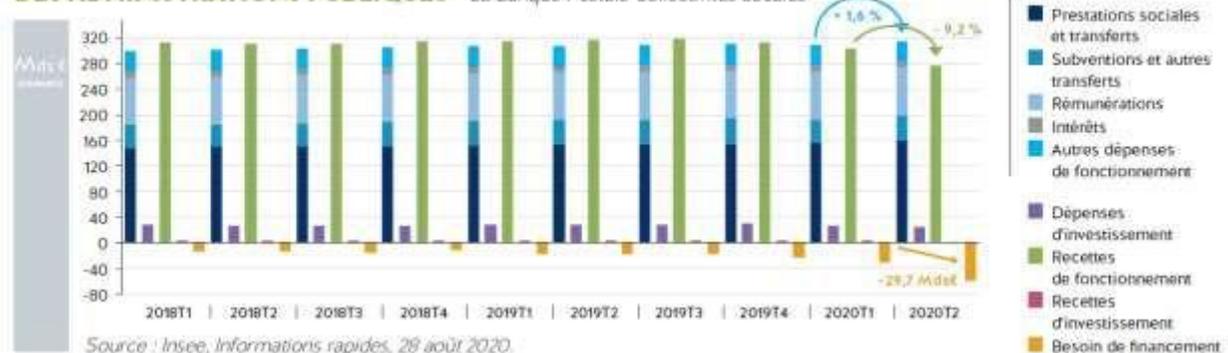
Source : prévisions OFCE.

Perspectives macro-économiques pour 2021

Conjoncture des finances publiques

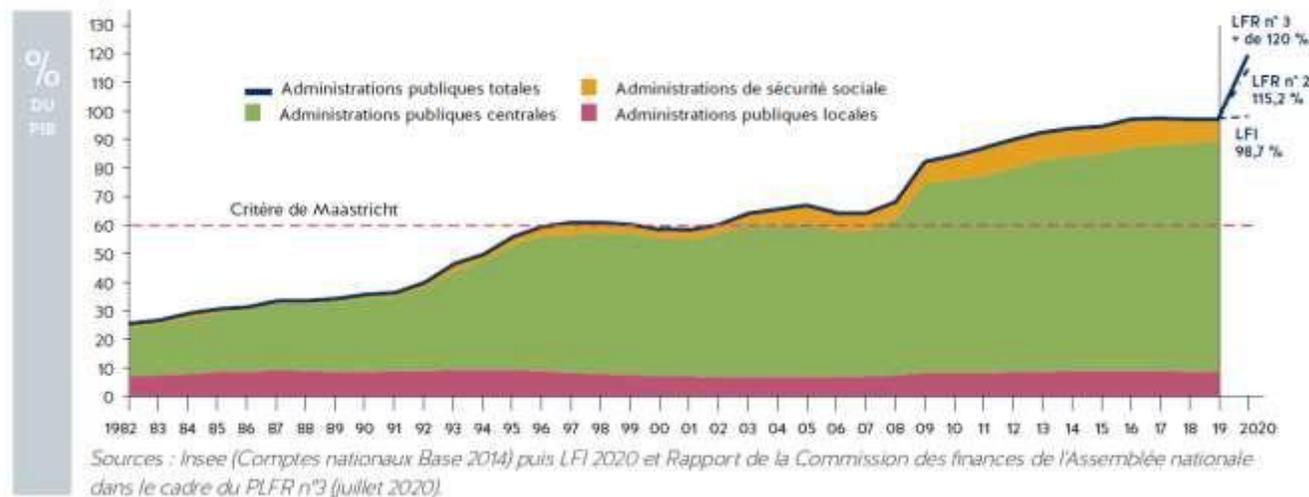
Au deuxième trimestre 2020, le déficit des administrations publiques se creuse à **hauteur de 59,7 milliards d'euros, soit 11,6 % du PIB** (après 5,2 % au trimestre précédent et 2,8 % un an plus tôt) sous l'effet conjugué d'une forte baisse des recettes en lien avec le recul de l'activité économique et d'une hausse des dépenses de fonctionnement (les prestations sociales sont en augmentation du fait de l'activité partielle, et les subventions également, en lien avec la mise en place du Fonds de solidarité).

DÉPENSES, RECETTES ET BESOIN DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Perspectives macro-économiques pour 2021

Conjoncture des finances publiques locales

L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités, la crise ne touchant pas uniformément tous les secteurs de l'économie et donc tous les territoires.

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de +1,4% et de +2,2% (à périmètre constant hors transfert de financement de l'apprentissage). Soit la hausse la plus élevée depuis 2014. Cette accélération résulterait cependant pour l'essentiel des dépenses imprévues engagées par les collectivités locales au titre de la crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement baisseraient de -2,1% et de -1% (à périmètre contant hors transfert). La DGF est quasiment stable, ce qui n'exclut pas que certaines collectivités voient leur dotation baisser en raison notamment des mécanismes de financement de la péréquation. Hors impact de la recentralisation de l'apprentissage, le produit des impôts et taxes diminuerait de 0,8%. En effet, les impositions ménages

devraient être aussi dynamiques qu'en 2019 (+2,1% après +2,2%). Cependant, les impositions économiques verraient leur évolution fortement diminuer, passant de +6,8% en 2019 à -6,5% en 2020. Les droits de mutation à titre onéreux, qui pourraient diminuer de près de 10 % en lien avec l'arrêt des transactions immobilières pendant le confinement. Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise progressive ensuite devrait se replier de 10,4%.

Globalement, les dépenses d'équipement pourraient s'inscrire en baisse de 11,3 % en 2020, soit un recul de plus de 5 milliards d'euros. Après avoir fortement augmenté en 2019 (+ 12,8 %), elles retomberaient à leur niveau de 2018.

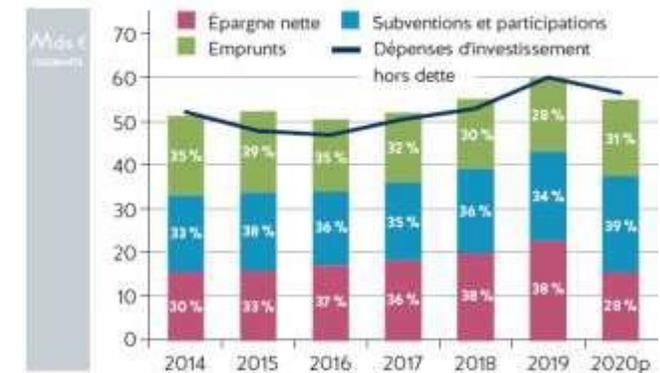
En 2020, repli historique de l'Épargne Brute (une chute inédite de 18,1% pour 32,2 Milliards). Une fois les remboursements de la dette retranchés, l'Épargne Nette

s'effondre avec une chute de 31,1%, d'un montant de 15,8 milliards d'euros permettrait de couvrir 28% des dépenses d'investissement.

L'encours de dette afficherait une légère progression (+0,6%) et s'élèverait à 176,1 milliards d'euros représentant 7,9% de la dette publique (en augmentation du fait de la récession économique).

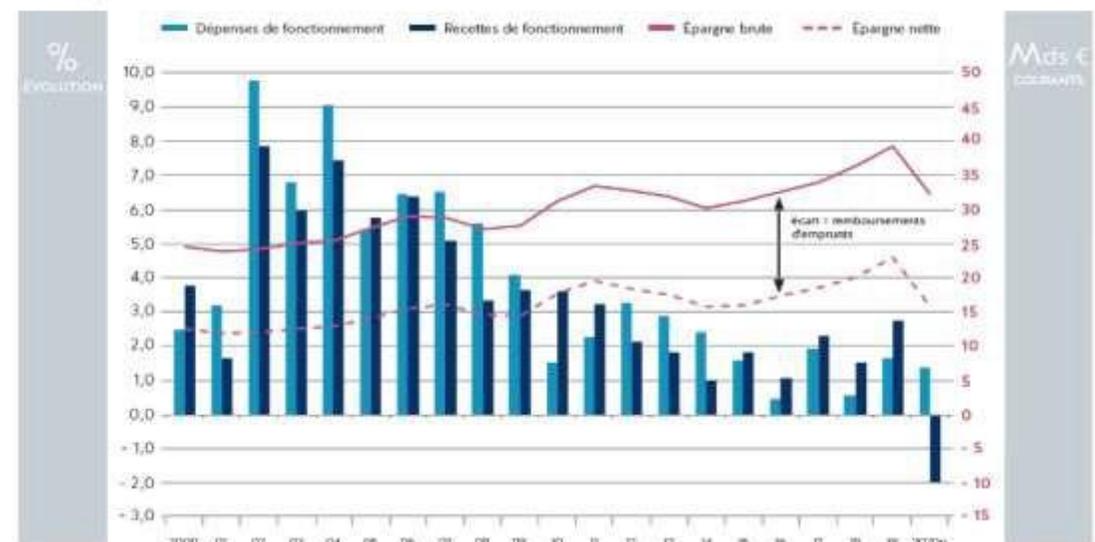
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

© La Banque Postale Collectivités Locales



LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Perspectives macro-économiques pour 2021

Conjoncture des finances publiques des communes

En 2020, les communes, comme les autres collectivités locales, absorbent les conséquences de la crise sanitaire et économique. Si, d'un point de vue macro, elles subissent relativement moins les effets induits de la crise, individuellement les disparités se creusent et certaines communes rencontrent des difficultés financières, notamment du fait de la structure de leurs recettes.

Pour l'ensemble des communes, les **recettes de fonctionnement** diminueraient légèrement (-0,6%). L'ensemble des postes connaîtraient une diminution mais c'est celle **des produits des services** (5,9 milliards) qui serait la plus importante. **En repli de 10,2%**, ils intégreraient la fermeture d'un certain nombre de services publics, et donc des recettes afférentes, pendant la période de confinement, mais également les effets de la moindre fréquentation constatée depuis l'été.

Les **dépenses de fonctionnement** (73,5 milliards) conserveraient un rythme proche de celui observé en 2019 (+1,1% après +1,0%) alors qu'un ralentissement était attendu.

Les **dépenses de personnel** du fait de leur poids (53 %, 39,3 milliards) donneraient la tendance (+0,8 %). Cette hausse est en lien avec le gel du point d'indice de la fonction publique et la progression moins forte que l'an passé des mesures « PPCR ». Ils absorberaient cependant les coûts supplémentaires liés au maintien des rémunérations de personnels absents pendant le confinement et leur éventuel remplacement par des intérimaires.

Les **charges à caractère général et les dépenses d'intervention** évolueraient sur un rythme plus soutenu, **respectivement + 1,6 % et + 2,0 %**. Les communes ont procédé à différents achats de gestion d'urgence de la crise (achat de matériel informatique et de protection individuelle pour leurs agents et leur population par exemple) mais elles ont également décidé d'augmenter leurs subventions en soutien de leur tissu économique, associatif ou social (hausse des subventions aux CCAS par exemple).

Les **dépenses d'investissement** avaient fortement augmenté en 2019 conformément au cycle électoral municipal (+ 13,3 %) : au

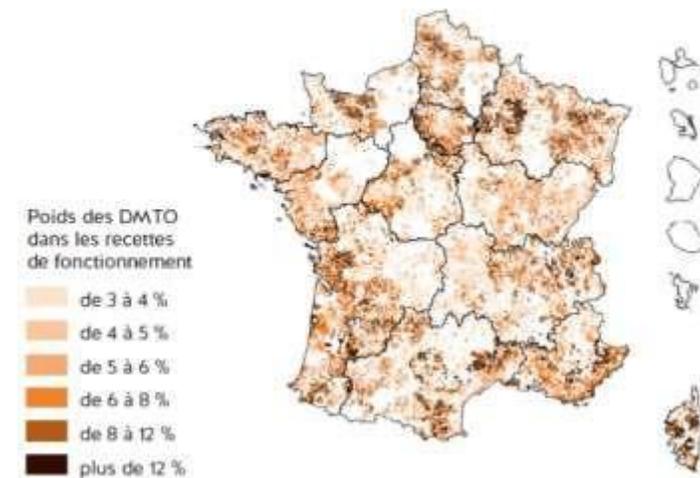
cours de la dernière année pleine avant les élections. En 2020, un recul était attendu mais il devrait être particulièrement prononcé, **- 13,7 %, en raison notamment du décalage du calendrier électoral et de la contraction des marges de manœuvre financières.**

En 2020, les communes bénéficieraient d'une baisse importante de leur **Epargne brute** (-10,3%) qui atteindrait 11,6 milliards. L'**Epargne nette**, connaîtrait une baisse vertigineuse de -19,8% ce qui permettrait de couvrir un peu moins d'un quart des investissements communaux.

Les communes seraient comme depuis 2018 dans une période de désendettement, c'est-à-dire que leur stock de dette diminuerait, les remboursements étant supérieurs aux emprunts. Ce repli serait cependant nettement plus prononcé que les années précédentes, **l'encours de dette** diminuant de 1,0 milliard d'euros pour être ramené en fin d'année à 63,7 milliards d'euros (-1,6%).

Poids des DMTO supérieur à 3 % des recettes de fonctionnement

© La Banque Postale Collectivités Locales



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique.

Perspectives macro-économiques pour 2021

Le bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 1,7	85,6	- 0,6	85,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 13,3	25,0	- 13,7	21,6
Recettes fiscales	+ 2,1	56,6	- 0,4	56,3	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,5	14,2	+ 4,1	14,7	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 20,3	13,8	- 23,8	10,5
Participations	- 2,3	3,2	- 5,0	3,0	• Recettes d'investissement (6)	+ 3,3	11,5	+ 5,2	12,1
Produit des services	- 0,0	6,6	- 10,2	5,9	• Flux net de dette (7) =	-	- 0,3	-	- 1,0
Autres	+ 1,9	5,1	- 0,7	5,1	- Emprunts nouveaux*	+ 6,5	6,0	- 12,5	5,3
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,0	72,7	+ 1,1	73,5	- Remboursements (8)*	+ 1,8	6,3	- 0,4	6,3
Dépenses de personnel	+ 0,9	39,0	+ 0,8	39,3	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,9	-	+ 1,1
Charges à caractère général	+ 2,1	17,7	+ 1,6	18,0	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,4	64,7	- 1,6	63,7
Dépenses d'intervention	- 0,0	12,9	+ 2,0	13,2	Budgets principaux				
Autres	+ 9,1	1,5	+ 5,9	1,6	p : prévisions				
Intérêts de la dette	- 6,4	1,6	- 8,5	1,5	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 5,5	12,9	- 10,3	11,6	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 9,3	6,6	- 19,8	5,3					

- Epargne brute en baisse en 2020 (-10,3% pour le bloc communal).
- Progression des dépenses courantes (+1,1%), mais une baisse des recettes courantes (-0,6%) porté par une baisse vertigineuse des produits des services (-10,2%).

Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021

Le plan de Relance

Un PLF VERT au service de la relance économique : Plusieurs mesures pour la transition écologique pour 30 Milliards :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ;
- La décarbonation de l'industrie ;
- La transition agro-écologique de notre système agricole et alimentaire ;
- Le développement de la filière hydrogène vert, de l'économie circulaire, de la mobilité verte et du développement des infrastructures adaptées.

Un PLF au service de l'innovation, de la modernisation et de la transformation de la France : L'objectif est de renforcer la compétitivité et l'indépendance de l'appareil productif pour 34 Milliards :

- Une baisse importante et pérenne des impôts de production ;
- Le renforcement des fonds propres et des solutions de financement des entreprises ;
- Le soutien à l'innovation, à la transition numérique des entreprises et à l'export ;
- Des investissements au service de la souveraineté technologique de la France.

Un PLF au service de la cohésion sociale et territoriale : La crise du Coronavirus ne doit pas accentuer les inégalités pour 36 Milliards :

- Soutien avec le personnel médical avec le Ségur de la Santé ;
- Accompagner le retour à l'emploi des publics les plus fragiles. Le Plan France Relance aidera également les jeunes à trouver leur place et soutiendra les ménages les plus précaires sur l'ensemble des régions.
- Soutien aux collectivités Territoriales

Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021

Une promesse de stabilité des montants de DGF et de compensations à relativiser

❖ Article 22 : Fixation de la DGF et des variables d'ajustement :

- Le montant global de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements **est stable par rapport à celui de 2020**, sauf quelques mesures de périmètre
- En revanche, cette année, l'enveloppe normée. Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, **l'Etat consomme que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement, contre 120 millions l'an dernier** bloc communal est cette fois-ci épargné.

❖ Article 23 :

- Les prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités s'élèvent à 43,2 milliards d'euros en 2021, en hausse de 2 milliards par rapport à 2020. Cette hausse s'explique principalement par l'institution d'un prélèvement sur les recettes de l'État, d'un montant de **3,2 milliards d'euros, qui vise à compenser au bloc communal la perte de recettes résultant de la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**. Par ailleurs, les compensations d'exonération de fiscalité locale progressent de 8 millions d'euros et la prévision pour le Fonds de compensation pour la TVA progresse de 546 millions d'euros, ce qui traduit une reprise solide de l'investissement local début 2020 avant la crise sanitaire. A noter que 2,1 milliards d'euros sortent des PSR au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour être intégré au produit global de la TH compensée par l'Etat.

❖ Article 58 : Répartition de la dotation globale de fonctionnement

- **Hausse de la péréquation verticale de 180 M€** (90M€ pour DSU et DSR). Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée **intégralement au sein de la DGF**. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires.

❖ Rappel Article 250 de la LF 2020 :

- **Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux**. Il prévoit que l'EPCI puisse proposer, sous forme de délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés, de mettre en commun leur DGF et de la répartir en fonction de critères de ressources et de charges librement choisis. Le solde entre la dotation initiale et la dotation finale ne pourrait pas conduire une commune à perdre une somme supérieure à 1 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021

Une évolution de la fiscalité

- ❖ Article 4 : Modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modification du coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements :
 - La base d'imposition à la CFE et à la TFPB de la plupart des établissements industriels est calculée selon la méthode dite « comptable », fondée sur la valeur des immeubles inscrite au bilan. Le présent article vise à moderniser les taux d'intérêt applicables au prix de revient des différents éléments des établissements industriels.
 - En contrepartie, le gouvernement crée un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser ces pertes aux communes et EPCI. **La compensation sera dynamique et évoluera chaque année** en fonction des bases imposables localement et de leur évolution. Seule **la compensation des hausses de taux sur cette part supprimée** n'est pas prise en compte.

- ❖ Article 13 : Simplification de la taxation de l'électricité
 - A partir de 2021, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (La TICFE, TCCFE et TDCFE) perdent leur caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique. L'article prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par **quote-part aux bénéficiaires locaux**. La réforme va amener vers un tarif unique de taxation au niveau national.
 - Le calendrier : Au 1er janvier 2022, la gestion de la TICFE et des TDCFE sera transférée à la DGFIP. **Au 1er janvier 2023, ce sera au tour des TCCFE d'être transférées à la DGFIP.**

- ❖ Article 43 : Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols
 - Il assouplit les critères permettant aux communes et intercommunalités de **majorer (jusqu'à 20%) le taux de la taxe d'aménagement** dans certains secteurs.

- ❖ Article 57 : Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA
 - L'automatisation du FCTVA sera mis en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », **en 2022 pour celles qui sont en « n+1 »** et en 2023 pour celles en « n+2 ».

Rapport d'orientation budgétaire

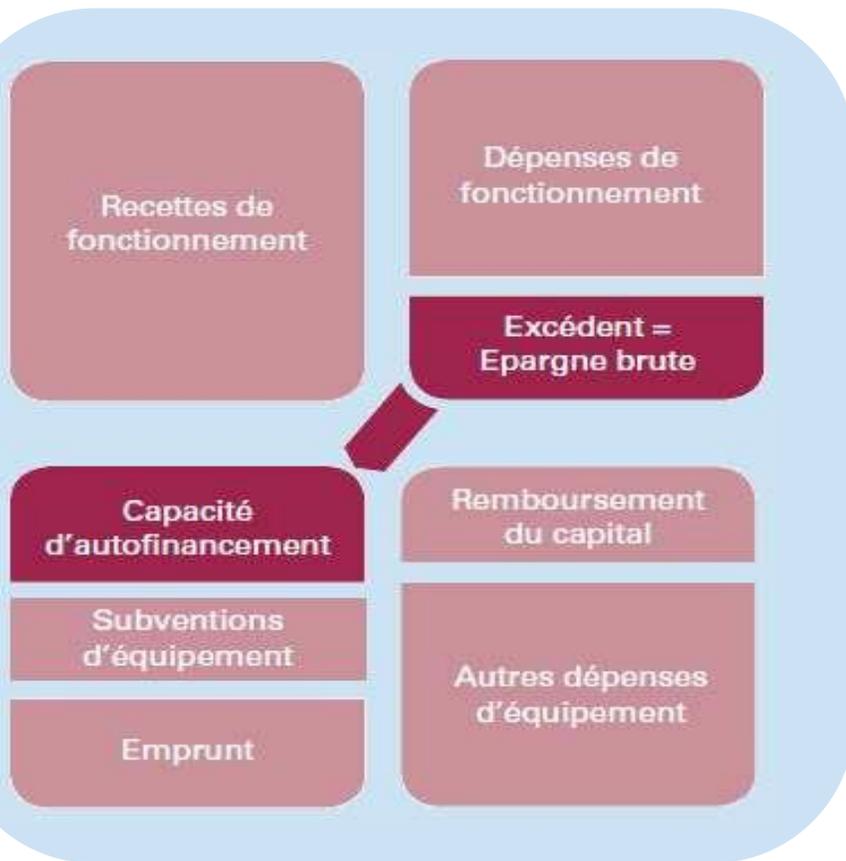
-
- La Rétrospective : Les principaux ratios 2017 -2020 pour la commune de BAISIEUX

Notre action : construire et investir pour les basiliens ... c'est- à-dire trouver le juste équilibre entre la qualité des services rendus aux basiliens et l'impératif d'investir pour construire l'avenir.

Dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat, l'optimisation des dépenses permet de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour maintenir l'épargne du quotidien indispensable à l'investissement dans de nouveaux équipements.

Comment fonctionne un budget?

Un jeu d'équilibre entre des dépenses et des recettes



Le Budget

Comme une entreprise, une collectivité gère son budget. Elle applique le principe « d'équilibre budgétaire », et programme ses dépenses en fonction de ses recettes.

Le budget est l'acte administratif qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'année. Il est composé de deux sections.

Fonctionnement

Le budget permet d'offrir des services publics adaptés aux besoins des habitants comme les services d'entretien des bâtiments communaux, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, le service de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (crèche, halte garderie, restauration scolaire, accueil de loisirs), la mise en place de services publics comme la médiathèque ... C'est ce que l'on appelle les **dépenses de fonctionnement**.

Investissement

La section d'investissement permet de réaliser des équipements publics et investissements nécessaires au territoire (école, équipements sportifs et culturelles, bâtiments administratifs ...). C'est ce qu'on appelle les **dépenses d'investissement**.

L'Epargne Brute

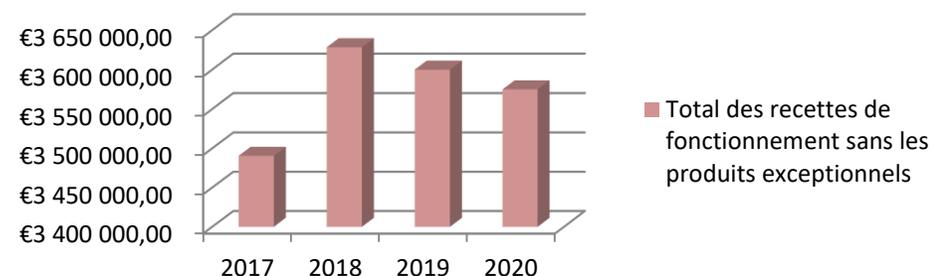
Les économies au quotidien pour financer les investissements de demain.

Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement 2017 - 2020

Recettes de fonctionnement	2017	2018	2019	2020
Atténuations de charges	12 621,93 €	14 625,48 €	11 405,91 €	11 590,25 €
Produits des services du domaine	406 833,58 €	425 132,36 €	413 147,01 €	285 508,12 €
Impôts et taxes	1 957 914,43 €	2 061 774,33 €	2 054 078,85 €	2 172 385,95 €
Dotations et participations	734 573,24 €	720 325,65 €	702 513,49 €	709 042,97 €
Autres produits de gestion	378 536,69 €	406 417,77 €	418 696,16 €	396 345,17 €
Produits exceptionnels	1 652 711,06 €	312 673,68 €	5 310,85 €	3 209,35 €
<i>Dont loyers perçus par la gendarmerie</i>				374 182,08 €
Total des recettes de fonctionnement	5 143 190,93 €	3 940 949,27 €	3 605 152,27 €	3 578 081,81 €
Evolution des recettes de fonctionnement		-23,38%	-8,52%	-0,75%
Total des recettes de fonctionnement sans les produits exceptionnels	3 490 479,87 €	3 628 275,59 €	3 599 841,42 €	3 574 872,46 €
Evolution des recettes de fonctionnement sans les produits exceptionnels		3,95%	-0,78%	-0,69%
Evolution des recettes de fonctionnement sans les produits exceptionnels / 2017		3,95%	3,13%	2,42%

Evolution des recettes de fonctionnement sans les produits exceptionnels



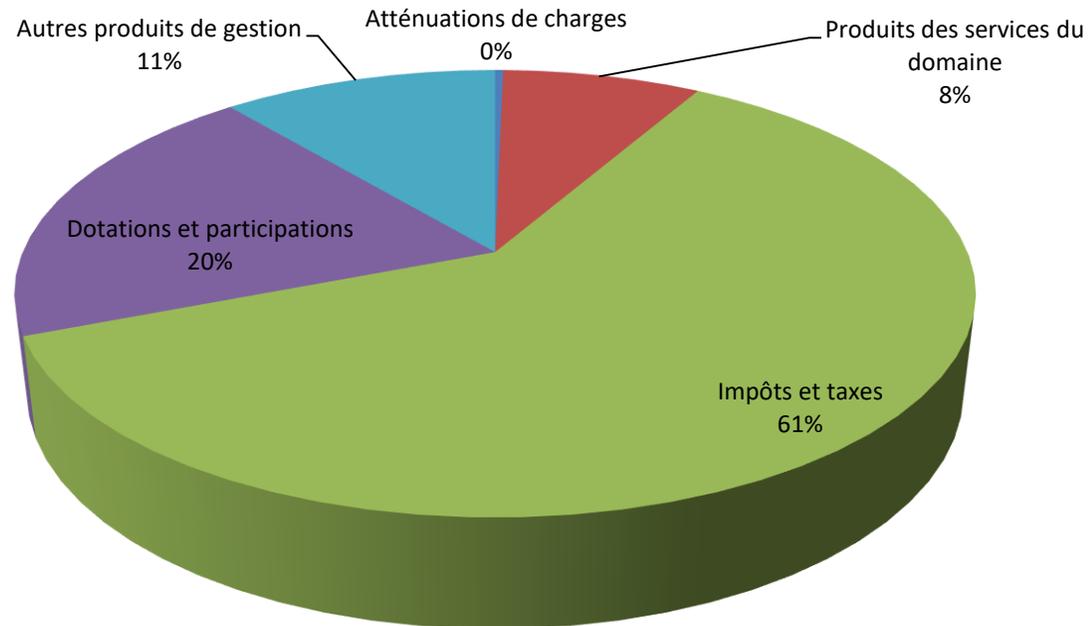
Recettes/hab



Les recettes de gestion sont relativement stables sur la période 2017 – 2020. Avec 750 € par habitant au titre des recettes réelles de fonctionnement en 2019, **c'est le plus faible montant en comparaison des communes voisines de même taille**

Les recettes de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2020



Les produits des services et du domaine proviennent essentiellement des redevances et droits de services périscolaires.

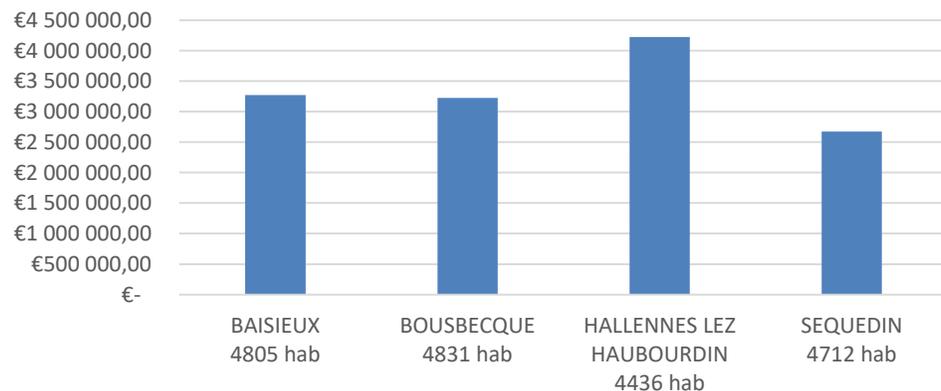
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la fiscalité locale directe – la taxe d’habitation

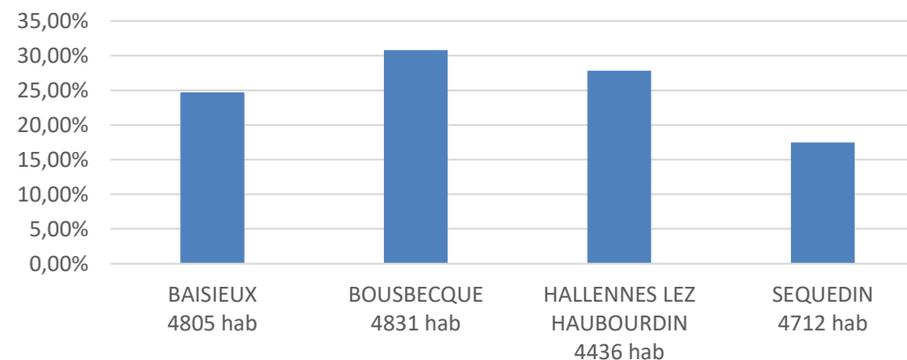
	BAISIEUX 4805 hab	BOUSBECQUE 4831 hab	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN 4436 hab	SEQUEDIN 4712 hab
Nb hab	4805	4831	4436	4712
Taux TH	24,72%	30,77%	27,80%	17,48%
Base réelle nette TH / hab	681	668	952	567
Base réelle TH nette	3 272 205,00 €	3 227 108,00 €	4 223 072,00 €	2 671 704,00 €

Les bases sont dans la moyenne, les taux eux sont dans les plus bas du panel

Base réelle TH nette



Taux TH



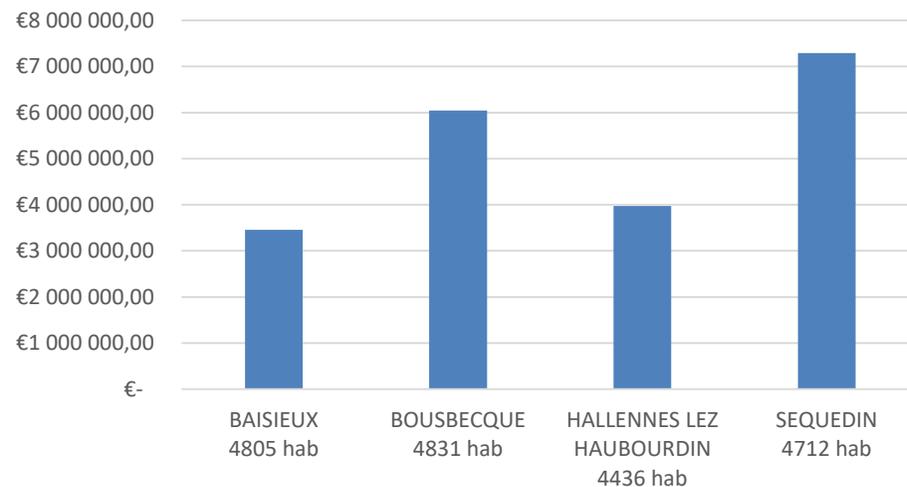
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la fiscalité locale directe – la taxe foncière bâtie

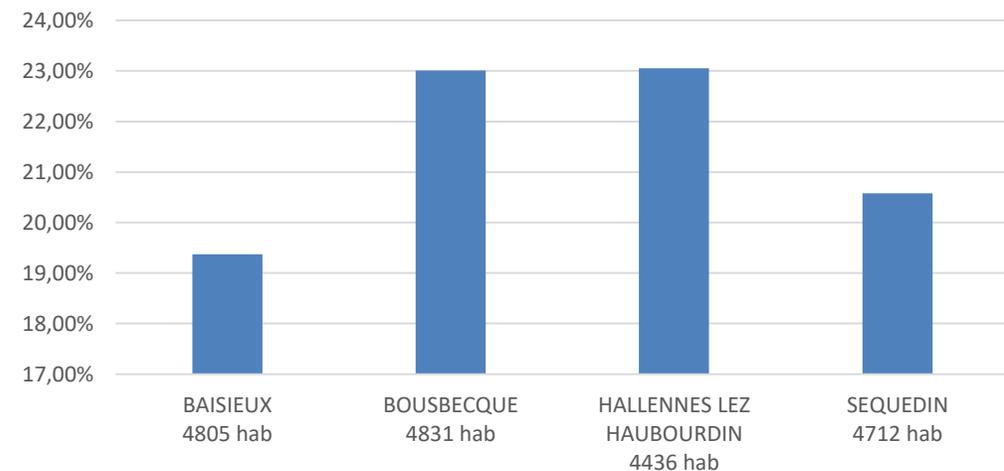
	BAISIEUX 4805 hab	BOUSBECQUE 4831 hab	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN 4436 hab	SEQUEDIN 4712 hab
Nb hab	4805	4831	4436	4712
Taux TFB	19,37%	23,01%	23,05%	20,58%
Base réelle TFB / hab	720	1251	896	1548
Base réelle TFB nette	3 459 600,00 €	6 043 581,00 €	3 974 656,00 €	7 294 176,00 €

Les bases et les taux sont dans les plus bas du panel

Base réelle TFB nette



Taux TFB



Les recettes de fonctionnement

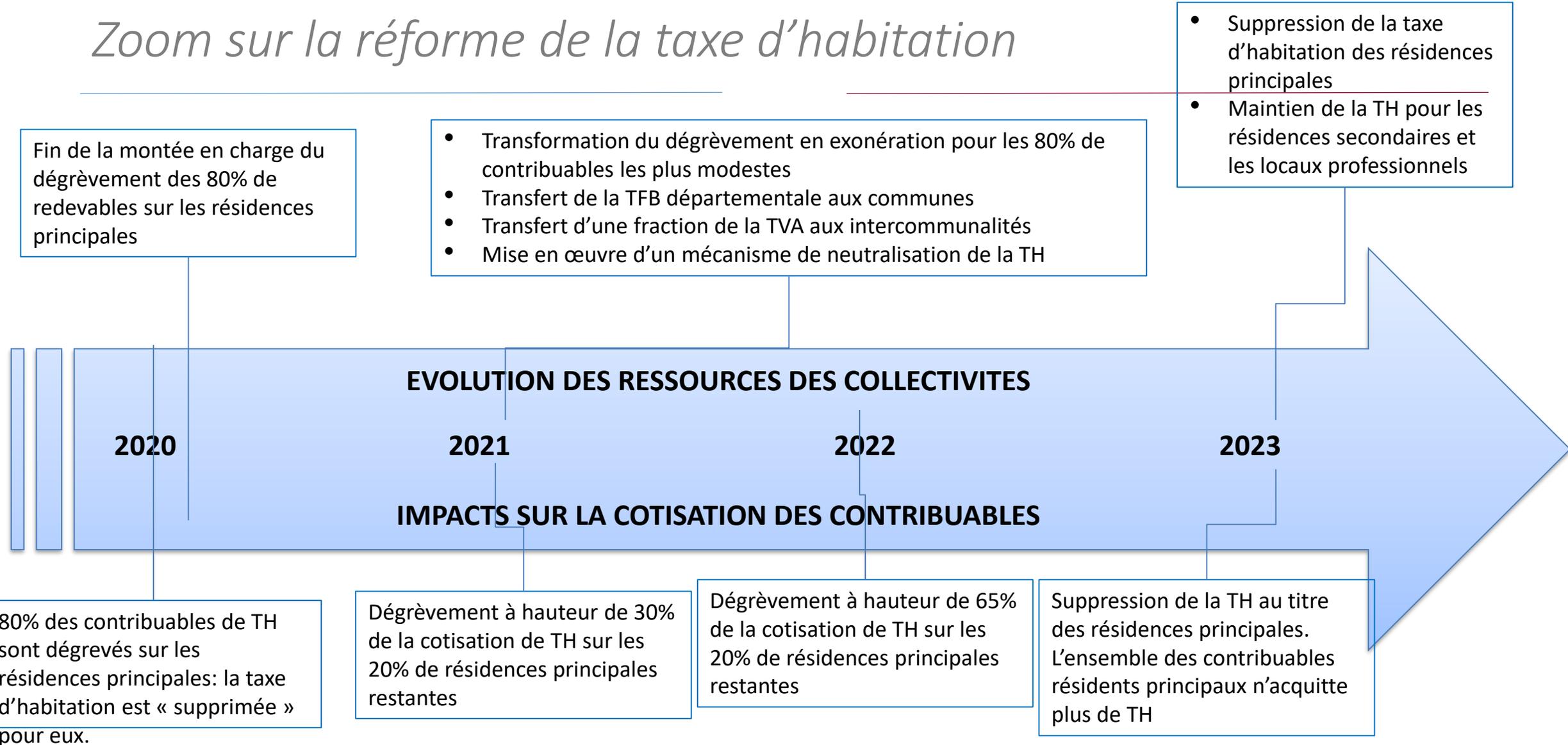
Les recettes de la fiscalité locale directe – moyenne nationale

	Bases BAISIEUX	Bases moyennes strate nationale
TH	681	1396
TFB	720	1456
TFNB	20	24

Le comparatif avec la strate nationale des communes de 3500 à 5000 habitants montrent également **le bas niveau des bases fiscales à Baisieux**

Les recettes de fonctionnement

Zoom sur la réforme de la taxe d'habitation



80% des contribuables de TH sont dégrévés sur les résidences principales: la taxe d'habitation est « supprimée » pour eux.

Dégrèvement à hauteur de 30% de la cotisation de TH sur les 20% de résidences principales restantes

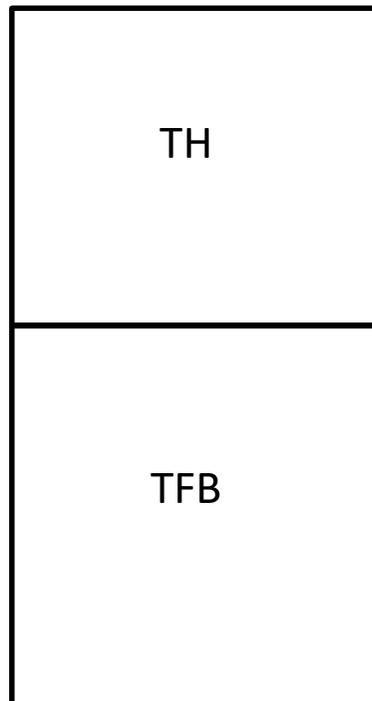
Dégrèvement à hauteur de 65% de la cotisation de TH sur les 20% de résidences principales restantes

Suppression de la TH au titre des résidences principales. L'ensemble des contribuables résidents principaux n'acquitte plus de TH

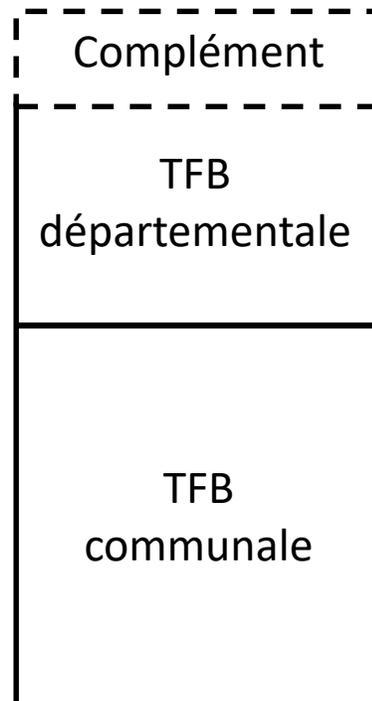
Les recettes de fonctionnement

Zoom sur la réforme de la taxe d'habitation

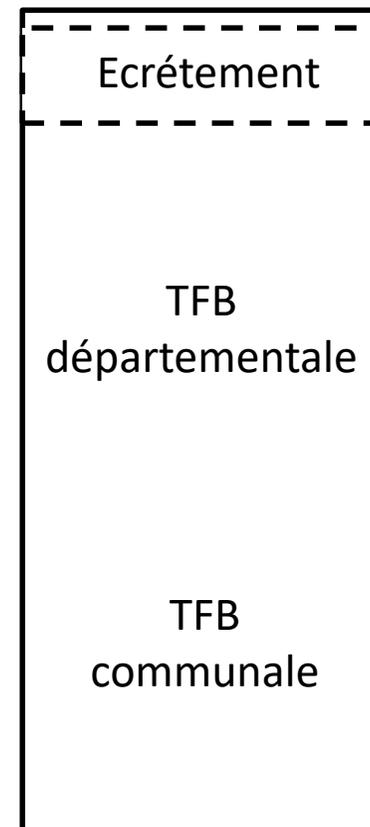
Avant réforme



Après réforme



ou

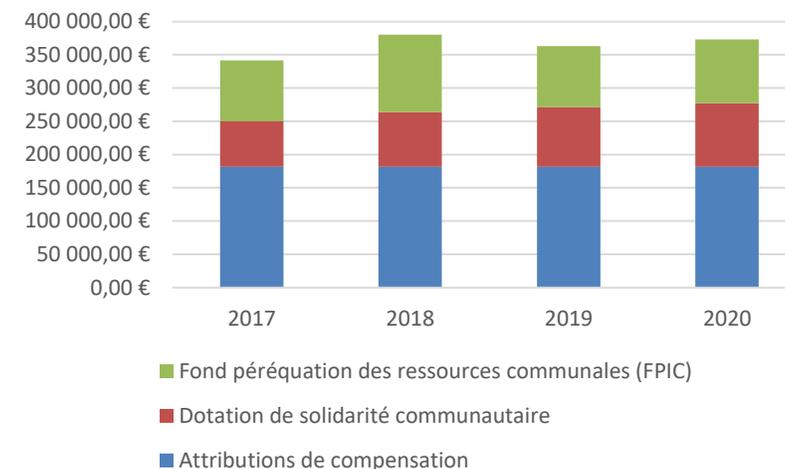


Les recettes de fonctionnement

Zoom sur la fiscalité reversée

	2017	2018	2019	2020
Attributions de compensation	181 701,00 €	181 701,00 €	181 701,00 €	181 701,00 €
<i>Evolution n/n-1 n/2017</i>		<i>0% / 0%</i>	<i>0% / 0%</i>	<i>0% / 0%</i>
Dotation de solidarité communautaire	68 158,00 €	82 013,00 €	89 793,00 €	95 581,00 €
<i>Evolution n/n-1 n/2017</i>		<i>20,33% / 20,33%</i>	<i>9,49% / 31,74%</i>	<i>6,45% / 40,23%</i>
Fond péréquation des ressources communales (FPIC)	91 831,00 €	116 367,00 €	91 748,00 €	95 972,00 €
<i>Evolution n/n-1 n/2017</i>		<i>26,72% / 26,72%</i>	<i>-21,16% / -0,09%</i>	<i>4,6% / 4,51%</i>
Total fiscalité reversée	341 690,00 €	380 081,00 €	363 242,00 €	373 254,00 €
Evolution n/n-1		11,24%	-4,43%	2,76%
Evolution n/2017		11,24%	6,31%	9,24%

Evolution de la fiscalité reversée

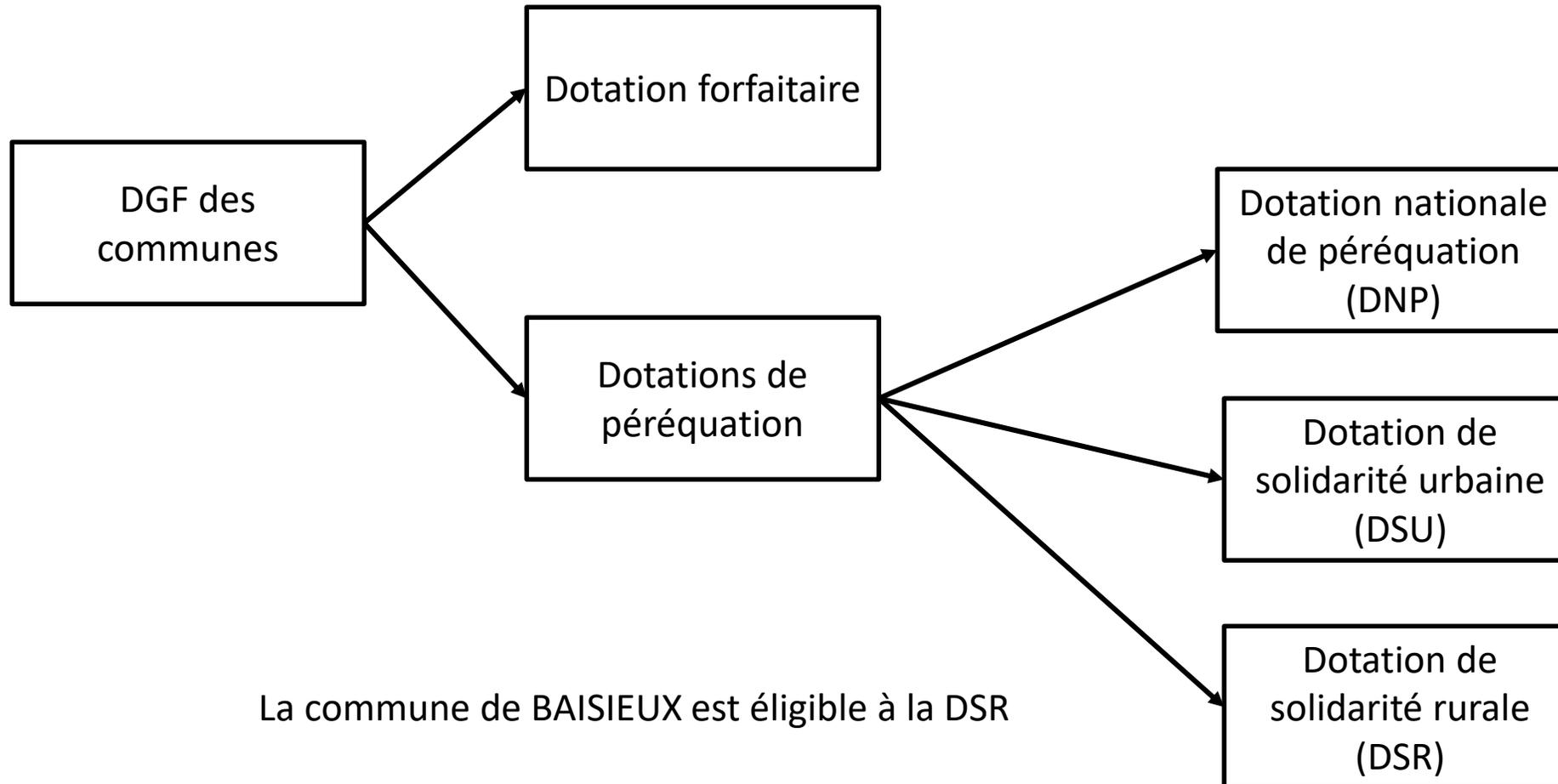


Les attributions de compensation sont stables ce qui signifie qu'aucun transfert de compétence n'a eu lieu avec la MEL sur la période.

La dotation de solidarité communautaire vise à réduire les écarts de richesse entre les communes membres de la MEL. Elle tient compte de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune et de l'écart de revenu moyen par habitant.

Les recettes de fonctionnement

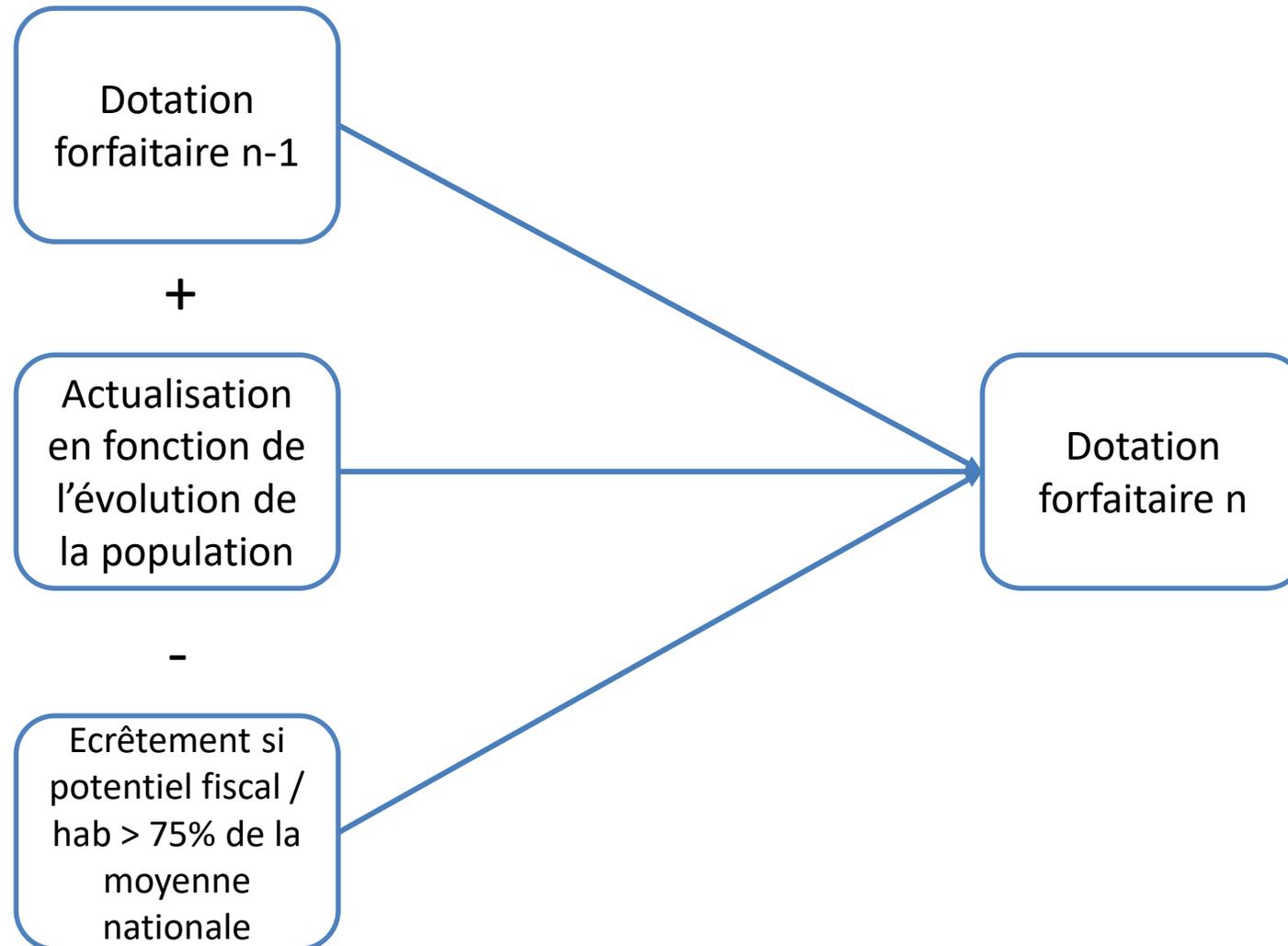
La dotation globale de fonctionnement



La commune de BAISIEUX est éligible à la DSR

Les recettes de fonctionnement

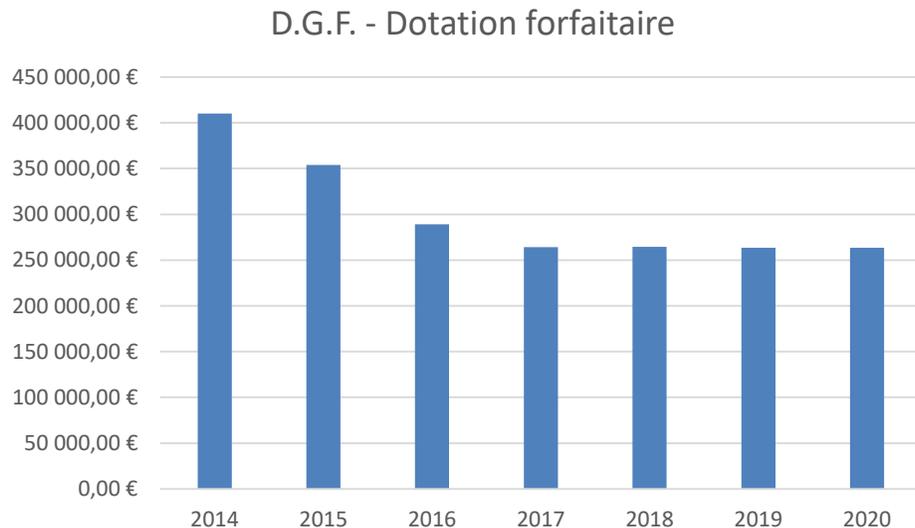
Evolution de la dotation forfaitaire



Les recettes de fonctionnement

Evolution de la DGF

DOTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
D.G.F. - Dotation forfaitaire	410 201,00 €	353 999,00 €	289 124,00 €	264 133,00 €	264 341,00 €	263 624,00 €	263 572,00 €
Evolution /2014		-13,70%	-29,52%	-35,61%	-35,56%	-35,73%	-35,75%



Loi de programmation des finances 2012 – 2017, l'Etat a souhaité faire participer les collectivités au respect des critères de Maastricht par le biais d'une réduction des concours financiers

Cela s'est traduit par un écrêtement sur la DGF (- 146 k€ pour Baisieux entre 2014 et 2019)

Depuis 2018 l'enveloppe de la DGF est restée stable

Les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations de péréquation

DSR

Fraction bourg-centre

Evolue en fonction du Pfi et EF

Fraction péréquation

Evolue en fonction du Pfi et EF

Fraction cible

Evolue en fonction du Pfi et EF

DNP

Part majoration

Evolue en fonction du Pfi et des produits remplaçant la taxe professionnelle

Part principale

Evolue en fonction du Pfi et de la population

EF: effort fiscal
Pfi: potentiel financier

Potentiel fiscal

=

Potentiel fiscal des taxes ménages

Produit des bases brutes et des taux moyens nationaux des 3 taxes ménages

+

Potentiel fiscal économique

CFE, CVAE, IFER, TASCOM,

Potentiel financier

=

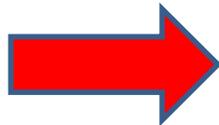
Potentiel fiscal

+

Dotation forfaitaire n-1

+

Prélèvements fiscaux

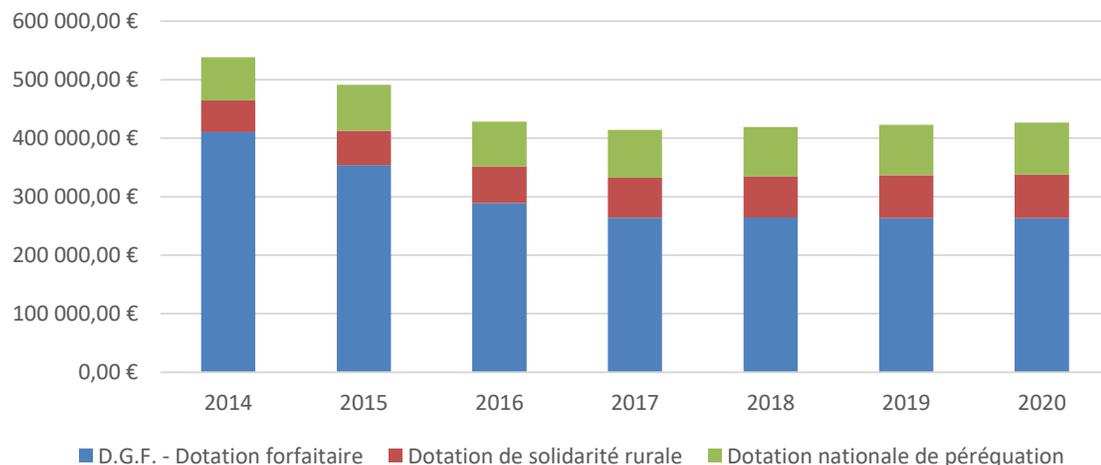


Les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations de péréquation

DOTATIONS	2014	2015	n/n-1	2016	n/n-1 n/2014	2017	n/n-1 n/2014	2018	n/n-1 n/2014	2019	n/n-1 n/2014	2020	n/n-1 n/2014
D.G.F. - Dotation forfaitaire	410 201,00 €	353 999,00 €	-13,70%	289 124,00 €	-18,33% / -29,52%	264 133,00 €	-8,64% / -35,61%	264 341,00 €	0,08% / -35,56%	263 624,00 €	-0,27% / -35,73%	263 572,00 €	-0,02% / -35,75%
Dotation de solidarité rurale	54 263,00 €	58 531,00 €	7,87%	62 433,00 €	6,67% / 15,06%	67 913,00 €	8,78% / 25,16%	70 848,00 €	4,32% / 30,56%	72 824,00 €	2,79% / 34,21%	74 075,00 €	1,72% / 36,51%
Dotation nationale de péréquation	73 977,00 €	78 773,00 €	6,48%	76 706,00 €	-2,62% / 3,69%	82 308,00 €	7,30% / 11,26%	83 525,00 €	1,48% / 12,91%	86 228,00 €	3,24% / 16,56%	88 900,00 €	3,10% / 20,17%
Total dotations nationales	538 441,00 €	491 303,00 €	-8,75%	428 263,00 €	-12,83% / -20,46%	414 354,00 €	-3,25% / -23,05%	418 714,00 €	1,05% / -22,24%	422 676,00 €	0,95% / -21,50%	426 547,00 €	0,92% / -20,78%

Evolution de la DGF



La commune de BAISIEUX est éligible à la dotation de solidarité rurale.

La DGF (dotation forfaitaire + DSR + DNP) représente 12% des recettes de gestion

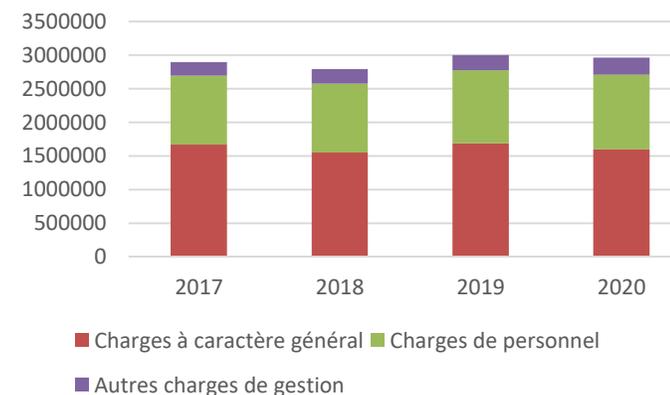
L'effort fiscal de la commune (1,28) est supérieur à la moyenne de sa strate (1,1) mais les potentiels financiers et fiscaux sont inférieurs.

Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement 2017 - 2020

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement				
Charges à caractère général	1 667 978,45 €	1 550 130,19 €	1 688 856,31 €	1 598 530,54 €
Charges de personnel	1 023 674,49 €	1 026 581,01 €	1 086 255,58 €	1 109 427,63 €
Autres charges de gestion	202 829,53 €	217 577,67 €	225 666,50 €	256 341,76 €
Charges financières	93 299,51 €	83 093,87 €	92 454,75 €	115 850,26 €
<i>Dont intérêts emprunt terrain gendarmerie</i>				10 890 €
Charges exceptionnelles	3 117,15 €	2 740,47 €	3 380,79 €	4 397,68 €
Dotations aux amortissements	133 178,36 €	116 218,83 €	114 907,07 €	126 403,58 €
Prélèvement au titre de l'art 55 de la loi SRU	44 507,59 €	44 526,25 €		
Total des dépenses de fonctionnement	3 168 585,08 €	3 040 868,29 €	3 211 521,00 €	3 210 951,45 €
Total des dépenses hors dotations	3 035 406,72 €	2 924 649,46 €	3 096 613,93 €	3 084 547,87 €
Evolution de la dépense hors dotation		-3,65%	5,88%	-0,39%
Evolution de la dépense hors dotation / 2017		-3,65%	2,02%	1,62%

Evolution des dépenses de gestion



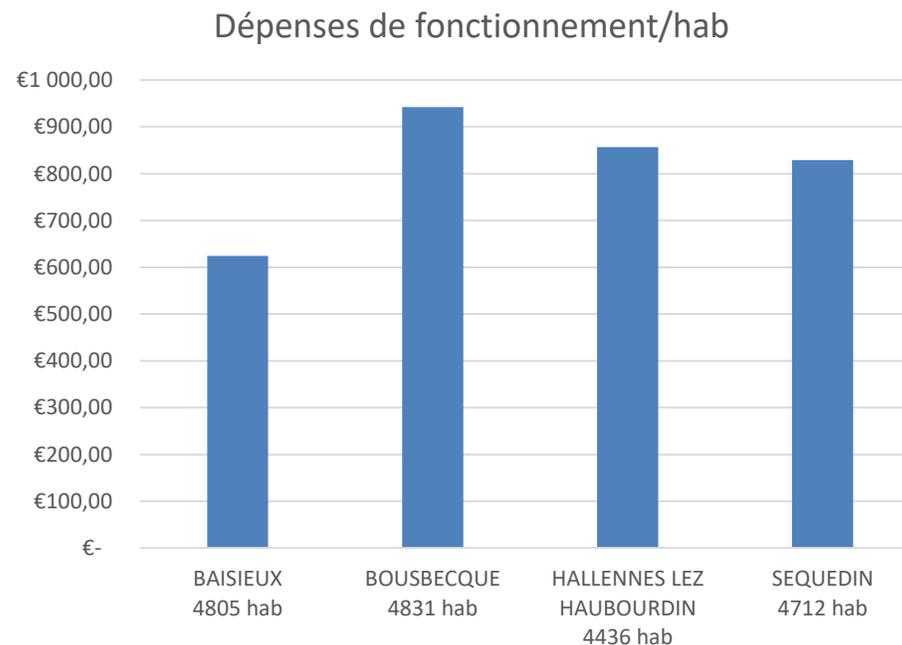
L'évolution des dépenses de gestion est majoritairement portée par les charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement 2017 - 2020

	BAISIEUX 4805 hab	BOUSBECQUE 4831 hab	HALLENES LEZ HAUBOURDIN 4436 hab	SEQUEDIN 4712 hab
Dépenses de fonctionnement/hab	642,00 €	942,00 €	857,00 €	829,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2019, 642€ par habitant soit le niveau le plus faible du panel.

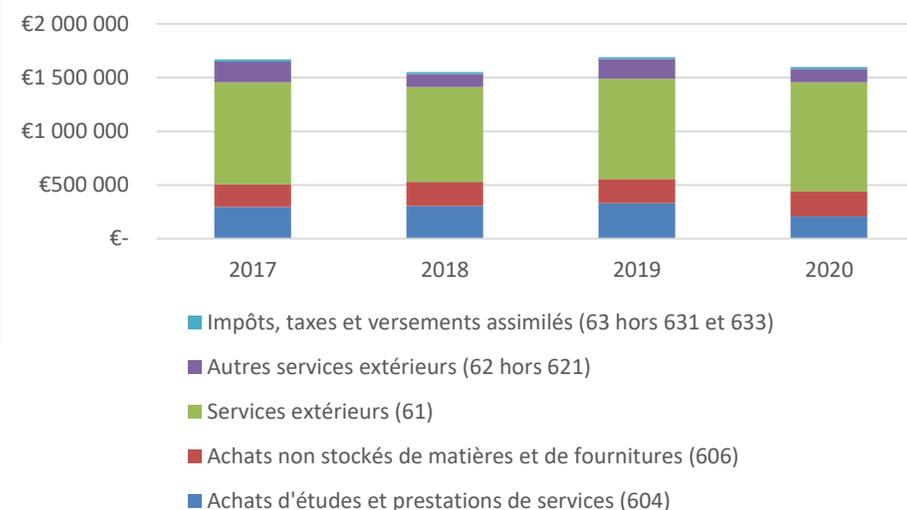


Les dépenses de fonctionnement

Evolution des charges à caractère général 2017 - 2020

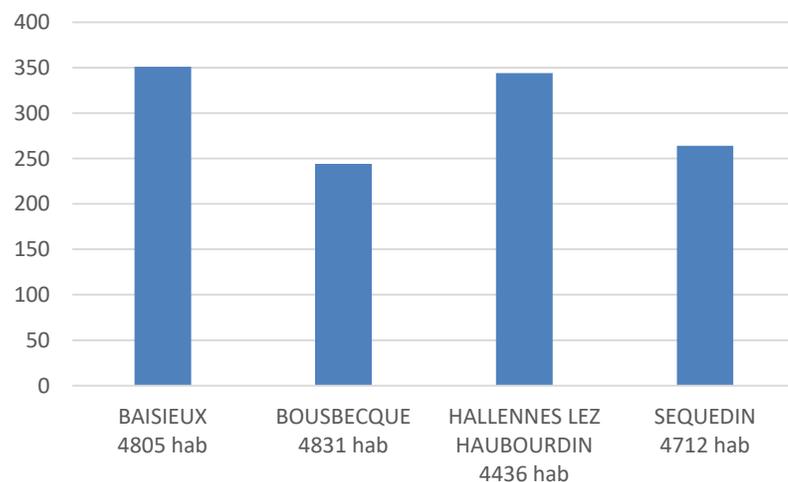
	2017	2018	2019	2020	n/ n-1 n/ 2017
Charges à caractère général	1 667 978 €	1 550 130 €	1 688 856 €	1 598 531 €	-5,35% / -4,16%
Achats d'études et prestations de services (604)	294 670 €	304 991 €	329 846 €	206 597 €	-37,37% / -29,89%
Achats non stockés de matières et de fournitures (606)	211 037 €	225 169 €	225 293 €	234 671 €	4,16% / 11,20%
Services extérieurs (61)	951 292 €	881 791 €	934 334 €	1 015 187 € (1)	8,65% / 6,72%
<i>Dont bail emphytéotique gendarmerie</i>				507 030,90 €	
Autres services extérieurs (62 hors 621)	192 907 €	120 585 €	182 241 €	125 316 €	-31,24% / -35,04%
Impôts, taxes et versements assimilés (63 hors 631 et 633)	18 072 €	17 594 €	17 142 €	16 759 €	-2,23% / -7,27%

Evolution des charges à caractère général



(1) Coût des assurances (multirisques et construction)

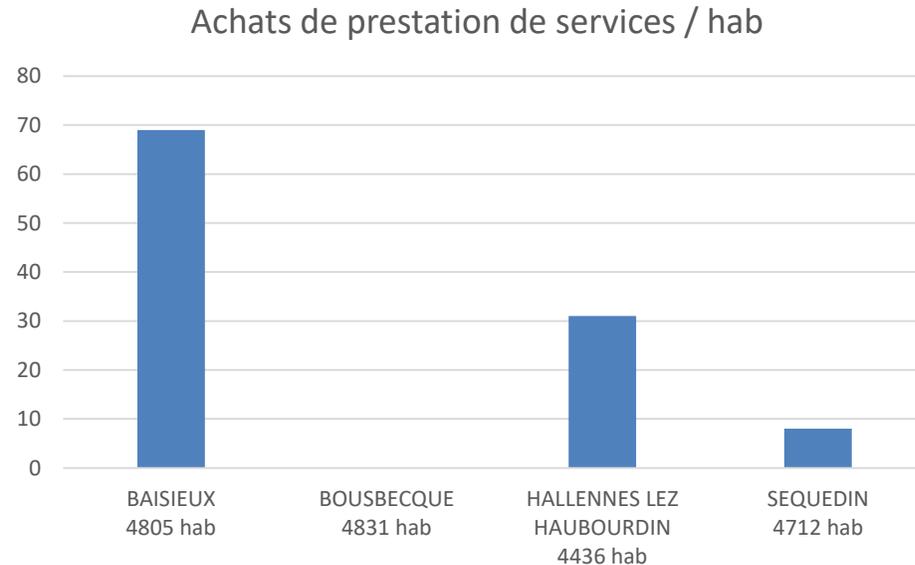
Ch à caract général / hab



En comparaison avec les communes du panel, les charges à caractère général sont élevées ce qui s'explique par la faiblesse des charges de personnel compensée par des contrats de prestation de services et donc une externalisation du personnel communal.

Les dépenses de fonctionnement

Comparaison des charges à caractère général 2019



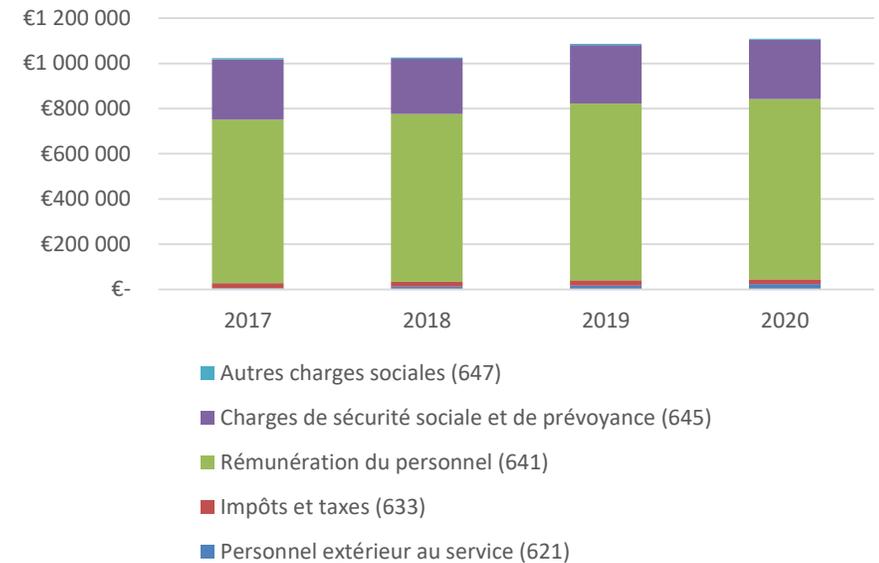
Les autres communes du panel ont moins recours que Baisieux aux achats et aux contrats de prestations de service. En 2019, les achats représentent 70€ par habitant et 50€ pour les contrats quand ces montants ne dépassent pas 30 et 50€ dans d'autres communes.

Les dépenses de fonctionnement

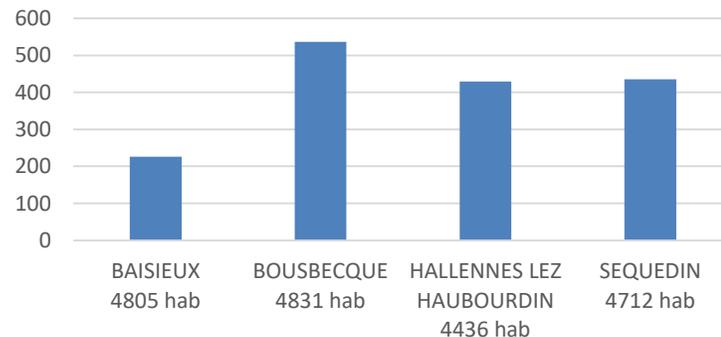
Evolution des charges de personnel 2017 - 2020

	2017	2018	2019	2020	n/n-1 n/2017
Charges de personnel	1 023 674,49 €	1 026 581,01 €	1 086 255,58 €	1 109 427,63 €	2,13% / 8,38%
Personnel extérieur au service (621)	5 505 €	12 516 €	16 668 €	22 892 €	37,35% / 315,85%
Impôts et taxes (633)	21 589 €	21 313 €	22 903 €	22 139 €	-3,34% / 2,55%
Rémunération du personnel (641)	724 390 €	741 571 €	783 239 €	797 284 €	1,79% / 10,06%
Personnel titulaire (6411)	522 604 €	519 930 €	542 526 €	529 380 €	-2,42% / 1,30%
Rémunération principale (64111)	438 361 €	446 935 €	459 615 €	445 864 €	-2,99% / 1,71%
Suppléments salariaux (64112)	19 701 €	19 346 €	20 324 €	19 945 €	-1,86% / 1,24%
Autres indemnités (64118)	64 542 €	53 649 €	62 588 €	63 570 €	1,57% / -1,51%
Non titulaire (6413)	187 118 €	220 613 €	240 713 €	267 904 €	11,30% / 43,17%
Insertion (6416)	14 667 €	1 028 €	- €	- €	
Charges de sécurité sociale et de prévoyance (645)	266 089 €	245 709 €	258 053 €	262 029 €	1,54% / -1,53%
Autres charges sociales (647)	6 102 €	5 472 €	5 392 €	5 083 €	-5,74% / -16,70%

Evolution des charges de personnel



Dépenses de personnel / hab



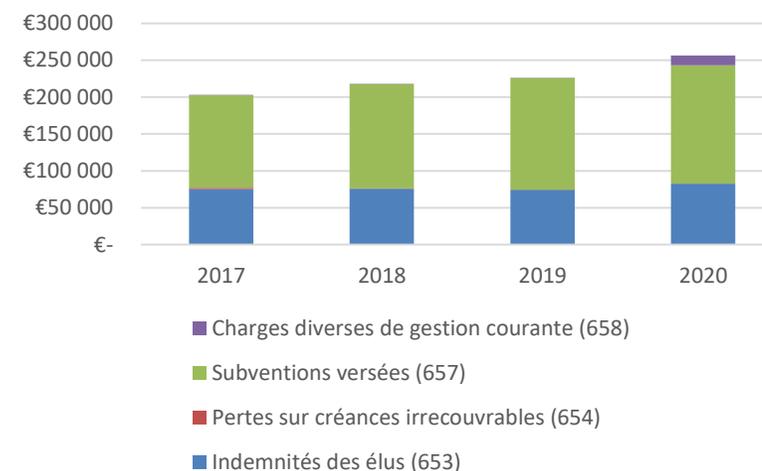
Les dépenses de personnel représentent 36% des dépenses de fonctionnement en 2019, un volume faible par rapport aux communes du panel

Les dépenses de fonctionnement

Evolution des autres charges courantes 2017 - 2020

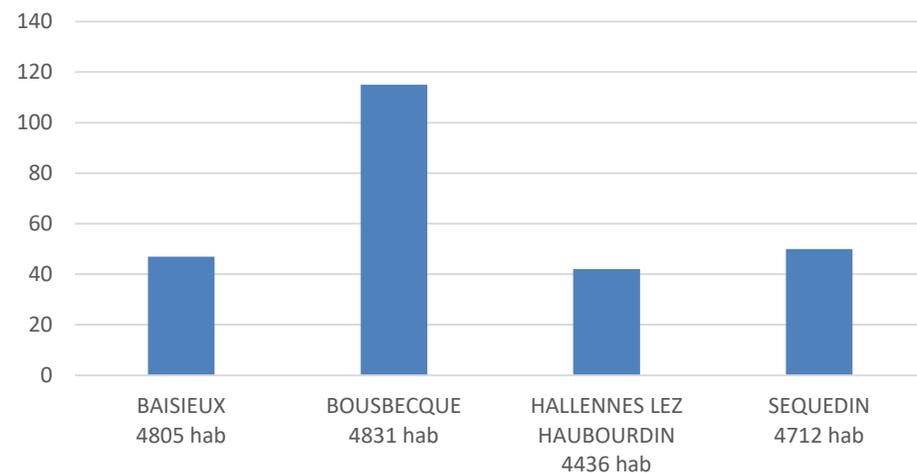
	2017	2018	2019	2020	n/n-1 n/2017
Autres charges de gestion	202 829,53 €	217 577,67 €	225 666,50 €	256 341,76 €	13,59% / 26,38%
Indemnités des élus (653)	75 533 €	75 606 €	74 436 €	82 521 €	10,86% / 9,25%
Pertes sur créances irrécouvrables (654)	1 578 €	600 €	153 €	- €	
Subventions versées (657)	125 647 €	141 326 €	151 076 €	160 602 €	6,31% / 27,82%
Charges diverses de gestion courante (658)	72 €	46 €	2 €	13 220 € (1)	

Evolution des autres charges de gestion



(1) Remboursements liés au COVID

Autres charges de gestion courante / hab



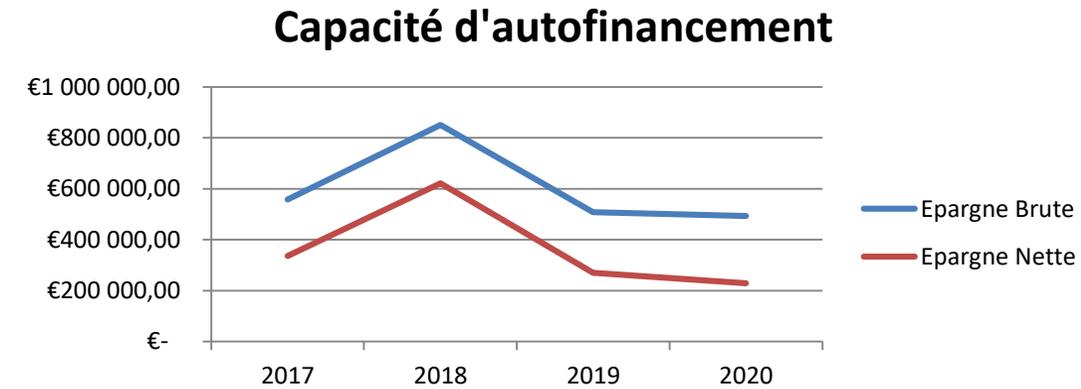
En 2019, la commune de Baisieux dépense le moins au titre de ces autres charges que les autres communes du panel.

Le financement des investissements

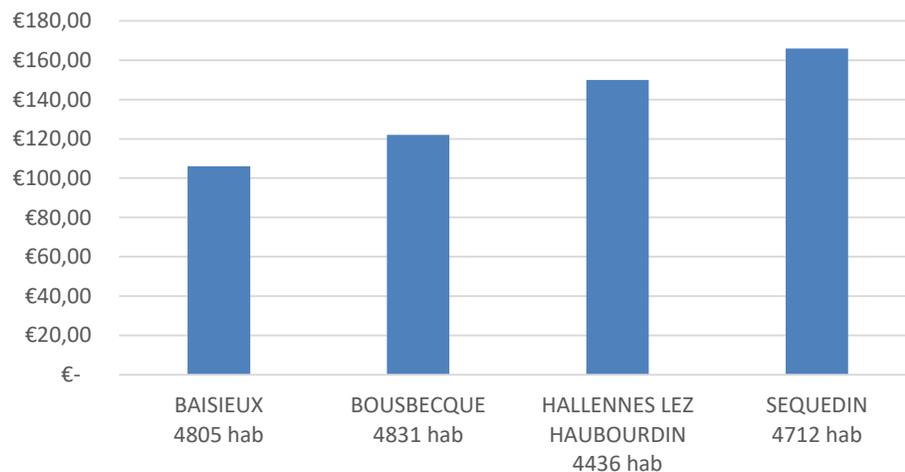
Evolution de l'épargne brute et nette 2017 - 2020

	2017	2018	2019	2020
Epargne Brute	558 536,66 €	851 119,81 €	508 538,34 €	493 533,94 €
Epargne Nette	335 586,68 €	620 938,34 €	270 236,16 €	228 447,23 €

Diminution de la CAF nette 2020 en raison de l'augmentation des annuités de remboursement de la dette



CAF brute / hab



Le taux de CAF reste supérieur à 14% des dépenses de fonctionnement. Le ratio conseillé est de 10%. Toutefois, en euro par habitant, il est le plus faible du panel des communes choisies.

Le financement des investissements

Retraitement de l'épargne brute et nette sans la gendarmerie

	Année 2020
CAF BRUTE non retraitée (1)	493 533,94 €
Charges liées à la gendarmerie (2)	507 030,90 €
<i>Dont loyers financiers</i>	405 042,86 €
<i>Maintenance</i>	80 113,07 €
<i>Frais de gestion, assurance</i>	21 874,97 €
Intérêts emprunt du terrain (3)	10 890,00 €
Loyers perçus par la gendarmerie (4)	374 182,08 €
CAF brute retraitée (5) = (1) +(2)+(3)-(4)	637 272,76 €
Amortissement capital emprunts (6)	265 086,71 €
Amortissement emprunt terrain gendarmerie (7)	12 609,00 €
CAF nette retraitée (5)-(6)+(7)	384 795,05 €



+ 156 347 ,82 €

L'endettement

Etat de la dette au 31/12/2020

Année	Capital Restant	Amortissements	Intérêts	Frais	Annuités
2021	4 787 867.77	296 669.40	119 116.75	0.00	415 786.15

La capacité de désendettement est un ratio financier qui permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute.

En 2020 la capacité de désendettement de Baisieux est donc de 9,7 ans, proche du seuil d'alerte.

L'endettement

Le bail emphytéotique de la gendarmerie

DEPENSES		RECETTES	
Loyers financiers	405 043 €	Loyers perçus	374 182 €
Frais de gestion	18 850 €		
Assurance	3 025 €		
Maintenance	80 113 €		
TOTAL	507 031 €		374 182 €
			- 132 849 €

Valeur du bien à financer au 01/02/2009: 5 260 098 €

Au 31/12/2020 capital restant dû de la partie financière : 4 867 968 €

Amortissement du capital en 12 ans: 392 130 € soit un peu moins de 7,5% du capital

Si on retraits la partie financière du bail emphytéotique comme de l'endettement pour la commune, nous obtenons:

En cours de dette: $4\,787\,868 + 4\,867\,968 = 9\,655\,836\text{€}$

Epargne brute: on enlève les loyers des dépenses de fonctionnement de manière à les réimputer en section d'investissement comme un remboursement d'emprunt, soit $493\,504 + 405\,043 = 898\,577\text{€}$

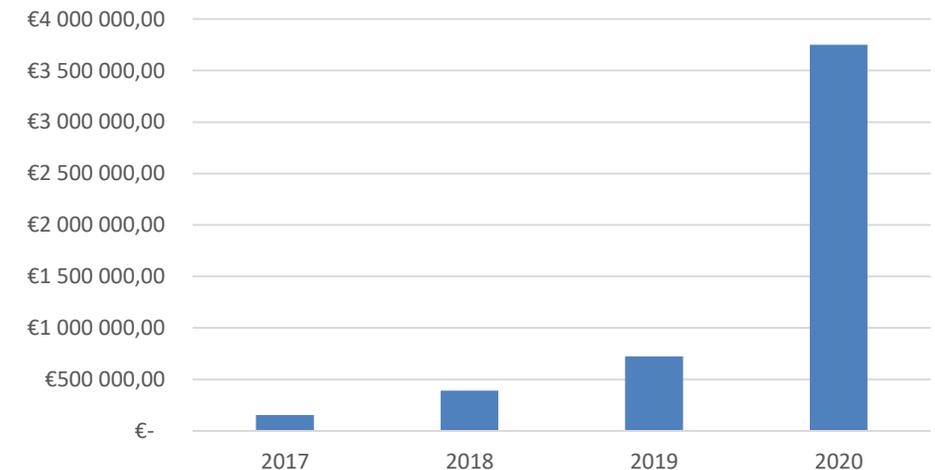
La capacité de désendettement de la commune passe alors à 10,7 ans très proche du seuil critique des 12 années. Ce calcul ne tient pas compte des pénalités de sortie du contrat actuel où la recapitalisation serait estimée à 7,8 millions d'euros.

Les investissements

Evolution des dépenses d'investissement 2017 - 2020

Dépenses d'investissement	2017	2018	2019	2020
	152 058,03 €	392 214,37 €	724 439,00 €	3 750 923,18 €

Evolution des dépenses d'investissement



La commune a très peu investie durant les dernières années afin de constituer un autofinancement capable de financer 1/3 des nouveaux équipements.

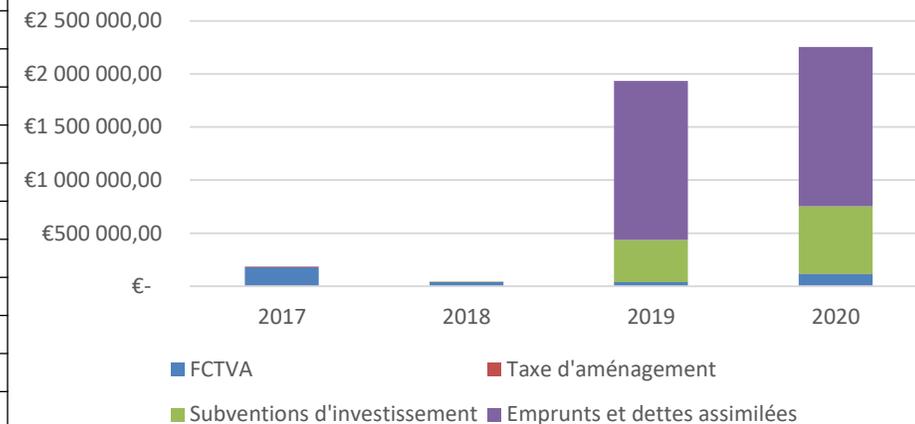
L'année 2020 marque le début des réelles dépenses liées à la construction de la nouvelle salle de sport Suzanne REGNIER et l'extension de l'école PEV

Les investissements

Evolution des recettes d'investissement 2017 - 2020

Recettes d'investissement				
	2017	2018	2019	2020
Solde d'exécution n-1		- €	0	
Virement de la section de fonctionnement				
Produits de cession d'immobilisation				
Dotations, fonds divers (chap 10)	681 204,61 €	2 016 120,83 €	774 924,82 €	446 088,76 €
FCTVA	178 145,33 €	38 781,69 €	39 905,44 €	116 324,90 €
Taxe d'aménagement	8 441,29 €	2 733,29 €	118,39 €	132,59 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	494 617,99 €	1 974 605,85 €	734 900,99 €	329 631,27 €
Subventions d'investissement	- €	862,00 €	394 750,50 €	637 486,13 €
provisions réglementées	- €			
Emprunts et dettes assimilées	- €		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
immobilisations incorporelles (chap 020)	- €	744,00 €	467 778,93 €	177 070,45 €
Immobilisations corporelles	- €			
amortissements des immobilisations (chap 040)	- €	281 398,83 €	114 907,07 €	126 403,58 €
Total des recettes d'investissement	681 204,61 €	2 299 125,66 €	3 252 361,32 €	2 887 048,92 €

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le cadre budgétaire pour l'année 2021

Un budget 2021 contraint

Des dépenses de fonctionnement supplémentaires:

- Livraison de la salle de sport et de l'extension de l'école PEV vont induire des dépenses énergétiques, de nettoyage et de maintenance supplémentaires (chiffrées de l'ordre de 120 k€)
- Réflexions autour des ressources humaines -> gestion des ressources à flux tendus et recours trop important à la prestation

Le bail emphytéotique de la gendarmerie qui continue à peser dramatiquement sur les finances de la commune:

- Sur l'année 2020, loyer financier: 405 k€
 - maintenance: 80 k€
 - Frais de gestion 19 k€
 - Assurances: 3 k€
 - loyers perçus de la gendarmerie: 374 k€

Différence: 133 k€ + remboursement emprunt terrain (13 k€ capital 10,5 k€ intérêts)

Une stabilité des recettes de fonctionnement:

- Le cap des 5000 habitants n'est toujours pas officiellement atteint => pas d'effet sur le montant des dotations
- Cibler sur stabilité, voire légère hausse des recettes fiscales liées aux bases.

Le cadre budgétaire pour l'année 2021

Un budget 2021 contraint

Au niveau des investissements:

- 150 k€ remboursements d'emprunt en plus (amortissement des 2 nouveaux emprunts liés aux nouvelles constructions)
- Fin des travaux de la salle de sport et de l'extension de l'école PEV
 - * Paiement du reste à payer
 - * Risque de décalage du règlement des subventions => **Besoin d'une ligne de trésorerie**

La hausse des frais de fonctionnement liée aux nouvelles constructions ajoutée à une hausse du montant du remboursement des emprunts est supérieure à la CAF nette 2020

- Reprise du programme d'investissement => Opportunité de la politique France Relance
- Maintenance des infrastructures existantes avec priorité aux opérations favorisant les économies d'énergie

Le cadre budgétaire pour l'année 2021

Les actions envisagées sur 2021

Environnement et cadre de vie:

- Prévoir de nouvelles plantations dans la commune
- Continuer les actions de reboisement entreprises en 2020 -> plantations d'arbres et d'arbustes*
- Promouvoir les ateliers zéro déchets
- Améliorer la propreté
- Continuer le programme des décorations de la commune

Entretien et maintenance:

- Favoriser les maintenances qui peuvent avoir des répercussions sur les consommations d'énergie
- Entretien et préserver le patrimoine de la commune

Sécurité:

- Maintenance de la vidéosurveillance existante et extension du dispositif existant

Le cadre budgétaire pour l'année 2021

Les actions envisagées sur 2021

Communication:

- Continuer à informer les basiliens au travers du magazine municipal
- Mise en place de la newsletter
- Calendrier annuel et cartes de vœux
- Création d'un guide enfance et jeunesse

Informatique:

- Moderniser les outils de travail des agents
- Faire appel à une maîtrise d'ouvrage pour aider à la réalisation d'un schéma directeur (Réflexions sur la mise en réseau de l'ensemble des bâtiments, téléphonie, matériels et logiciels)

Social:

- Prendre en compte l'augmentation de la population (rentrée scolaire, bons alimentaires, ...)
- Repas des aînés, goûter de Noël
- Organisation d'une sortie pour les aînés